



# Concours Île-de-France du flan

Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021

PRÉ-INSCRIPTION  
OBLIGATOIRE



Dépôt : mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 entre 12h et 14h  
au syndicat des boulangers-pâtisseries du Grand Paris  
7 quai d'Anjou 75004 PARIS

- Aucune inscription le jour du concours
- Pas de catégorie : un seul lot de deux flans par entreprise
- Date limite d'inscription cachet de La Poste faisant foi, au plus tard le mardi 25 mai 2021
- Date limite d'inscription au Syndicat des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris : au plus tard mardi 25 mai 2021 à 17h
- Un seul lot de deux flans par entreprise
- Les membres du jury ne sont acceptés que sur pré-inscription

La date de la proclamation du classement n'est pas encore déterminée.



## Bulletin d'inscription

Inscription obligatoire au Syndicat des Boulangers-Pâtisseries  
du Grand Paris jusqu'au

**MARDI 25 MAI 2021 à 17H**

Ou par courrier postal au Syndicat 7 quai d'Anjou 75004  
Paris, cachet de La Poste faisant foi, au plus tard le 25 MAI 2021

### ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom du chef d'entreprise : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. de l'entreprise : .....

Tél. mobile du chef d'entreprise : .....

Email : .....

numéro d'inscription au Répertoire de Métiers ou n° de Siret

.....

**Droit d'inscription : 25 €**  
**Chèque à l'ordre des Boulangers du Grand Paris**  
**7, quai d'Anjou - 75004 PARIS**

AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DU CONCOURS

## Règlement

### Article 1

Les Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris, la Fédération de la boulangerie-pâtisserie de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines, la Maison de la boulangerie de la Seine et Marne organisent le 3<sup>è</sup> concours du flan le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 au Syndicat des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris, 7 quai d'Anjou, Paris 4<sup>e</sup>.

### Article 2

Un seul lot de deux flans identiques par boulangerie-pâtisserie adhérente à l'une des 3 fédérations mentionnées à l'article 1.

Les chefs d'entreprise devront déposer ou faire déposer un lot de deux flans identiques (22 cm de diamètre, hauteur et pâte libres) le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 entre 12h et 14h au Syndicat des Boulangers du Grand Paris, 7 quai d'Anjou, Paris 4<sup>e</sup>.

Ces deux flans identiques seront présentés dans deux boîtes pâtisseries neutres, accompagnées d'une enveloppe fermée sans identification extérieure, dans laquelle les candidats auront consigné leurs noms, prénom, adresse professionnelle, numéros de téléphone fixe et mobile.

Les chefs d'entreprise possédant plusieurs fonds de commerce pourront présenter un lot de deux flans identiques par établissement. Pour le classement général, seul sera retenu l'établissement ayant obtenu la meilleure place.

Les flans déposés au-delà de 14h entraîneront l'élimination du candidat.

### Article 3

Le droit d'inscription pour participer à ce concours est de **25 € par entreprise adhérente** au Syndicat patronal des Boulangers-Pâtisseries du Grand Paris, à la Fédération de la Boulangerie-Pâtisserie de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines ou à la Maison de la Boulangerie-Pâtisserie de Seine et Marne.

### Article 4

Le diamètre de chaque flan sera de 22 cm, sa hauteur et sa pâte seront libres.

#### Grille de notation :

Aspect .....	25 points
Cuisson .....	25 points
Texture .....	25 points
Goût .....	25 points

#### Soit une note sur 100 points

Statut des ex-aequo : en cas d'ex-aequo, la voix du président est prépondérante.

### Article 5

Le présent règlement a été déposé chez Maître Béatrice DESAGNEAUX-PAUTRAT, huissier de justice, 23 bis rue de Constantinople 75008 Paris.

Un numéro d'ordre sera assigné à chaque flan déposé, sous le contrôle de l'huissier.

Aucun membre du jury ne doit être présent lors de l'attribution des numéros. Maître DESAGNEAUX-PAUTRAT, huissier de justice, procédera à l'enregistrement du procès-verbal des résultats.

### Article 6

Le jury pourra être composé de :

- Meilleurs Ouvriers de France
- journalistes
- blogueurs

- représentants du corps médical
- fournisseurs de matières premières et de matériels en boulangerie-pâtisserie
- meuniers
- représentants d'établissements financiers
- représentants de compagnies d'assurances
- représentants de consommateurs
- boulangers et pâtisseries en activité ou retraités
- enseignants et formateurs
- représentants des Boulangers du Grand Paris, de la Fédération des Pâtisseries de Paris -île de France, de la Fédération de la Boulangerie-Pâtisserie de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines et de la Maison de la Boulangerie-Pâtisserie de la Seine-et-Marne.

Les décisions du jury sont sans appel. Les membres du jury sont convoqués à 15H, les flans ayant mis en place préalablement.

## Article 7

Le vainqueur recevra une box d'une valeur de 300 €. Il sera hors concours pendant 3 ans (2022-2023 et 2024). Un diplôme sera remis aux 10 premiers lauréats de chaque catégorie. Aucun lot n'est échangeable contre sa valeur en espèces. Les 10 premiers classés sera publiée dans « La Boulangerie Française », le site [www.sp-boulangerieparis.fr](http://www.sp-boulangerieparis.fr), le Facebook @boulangersparis et sur les bulletins d'information de chaque fédération participante.

## Article 8

Les chefs d'entreprise participant à l'organisation du concours ne peuvent pas concourir.

Seuls les établissements faisant partie des dix lauréats retenus pourront afficher leur distinction, en précisant leur classement, et ce, uniquement sur les vitrines de l'établissement ayant présenté le lot de deux flans.

En cas de cession dudit fonds de commerce, le nouvel exploitant ne pourra pas communiquer sur le prix obtenu par son prédécesseur.

Le Trophée 2021 devra être restitué au Syndicat des Boulangers du Grand Paris le 31 mars 2022 au plus tard.

Le titulaire du prix pourra afficher ce dernier dans son nouveau fonds de commerce, sans pouvoir communiquer cette distinction sur la devanture de son nouvel établissement. Toute communication mensongère ou pouvant induire les consommateurs en erreur est strictement interdite.

## Article 9

La participation au présent concours entraîne l'adhésion entière à ce règlement.

## Article 10

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir aux gagnants à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

**LA CLÉ DE LA RÉUSSITE  
D'UN PROJET...  
C'EST D'ÊTRE BIEN CONSEILLÉ**

Banque Populaire Rives de Paris - **01 58 06 15 56\***  
BRED Banque Populaire - **01 41 74 50 58\***  
Banque Populaire Val de France - **09 84 98 98 98\***



\*Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

Banque Populaire Rives de Paris - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 RCS Paris - Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N° 07 022 545 - [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr) - 76-78, avenue de France - 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37 - Télécopie : 01 73 07 78 05

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 176 070 192,80 euros - Siège social : 18, quai de la Rapée 75604 Paris Cedex 12 - 552 091 795 RCS Paris - Ident.TVA FR 09 552 091 795 - Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 608.

Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 9 av. Newton 78180 Montigny-le-Bretonneux. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Internet : [www.rivesparis.banquepopulaire.fr](http://www.rivesparis.banquepopulaire.fr) - Numéro d'identification intracommunautaire FR 59 552 002 313 - Code APE 6419Z - Crédit photo : iStock - Janvier 2019